

Cote du document: EB 2013/110/R.42
Point de l'ordre du jour: 18
Date: 10 décembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Révision des principes en vigueur au FIDA pour l'utilisation des crédits provenant de l'annulation de prêts et de dons approuvés

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Kevin Cleaver

Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2419
courriel: k.cleaver@ifad.org

Brian Baldwin

Conseiller principal pour la gestion des opérations
téléphone: +39 06 5459 2377
courriel: b.baldwin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Information**

Table des matières

A. Introduction	1
B. Principes en vigueur à la Banque mondiale	1
C. Principes en vigueur à la Banque africaine de développement	1
D. Principes en vigueur à la Banque asiatique de développement	2
E. Pratiques en vigueur au FIDA	2
F. Options envisageables au FIDA	3
G. Prochaines étapes	4
Appendices	
I. Letter from the Government of India (Lettre du Gouvernement indien)	5
II. World Bank: Cancellation and Recommitment of IDA resources (Banque mondiale: Annulation et réengagement de crédits de l'IDA)	6

Révision des principes en vigueur au FIDA pour l'utilisation des crédits provenant de l'annulation de prêts et de dons approuvés

A. Introduction

1. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations concernant le contexte, les enjeux et les options à envisager pour donner suite à la demande du Conseil d'administration, qui a invité le FIDA à réviser ses procédures compte tenu de la lettre reçue du Gouvernement indien (voir l'appendice I), comme l'indique le procès-verbal de la décision du Conseil d'administration:

"Notant la complexité de toute proposition dans ce domaine, il est décidé que la direction examinera cette question dans le cadre du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et soumettra une proposition au Conseil en décembre 2013."

B. Principes en vigueur à la Banque mondiale

2. L'Association internationale de développement (IDA) a mis à profit la réforme des prêts destinés à l'investissement pour améliorer l'efficacité de la gestion de son portefeuille et l'efficacité de ses programmes. C'est ainsi que, depuis 2009, dans le souci de donner plus de souplesse à la restructuration des projets en cours et de proposer des incitations propres à favoriser l'annulation d'opérations de l'IDA, s'il y a lieu, le solde des crédits accordés par l'IDA pour des opérations en cours qui ont été annulés par la suite peut être réaffecté à d'autres fins dans le même pays, soit pour abonder le budget d'opérations en cours qui donnent de bons résultats, soit pour financer des activités nouvelles qui sont conformes à la Stratégie d'aide-pays arrêtée par la Banque mondiale (voir l'appendice II).
3. Les crédits annulés doivent être réaffectés dans le même pays et au cours du même exercice. Dans tous les cas, cette opération doit intervenir avant le 30 juin de la dernière année du cycle de reconstitution de l'IDA au cours duquel l'annulation est décidée, ce qui signifie que les crédits annulés au cours d'un cycle de reconstitution ne peuvent être reportés au cycle suivant. Cette opération n'a aucun impact sur les allocations au titre du SAFP. À l'instar des conditions d'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette, au titre duquel les conditions de prêt sont fonction du degré de surendettement, les fonds annulés peuvent être réaffectés aux conditions (dons ou prêts) auxquelles le pays a droit au cours de l'année durant laquelle la réaffectation intervient.
4. Les crédits annulés après la date de clôture ne peuvent être réaffectés et sont reversés à la réserve générale de l'IDA.

C. Principes en vigueur à la Banque africaine de développement

5. En mai 2011, le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAfD) a approuvé le document intitulé "Revised Guidelines on Cancellation of Approved Loans, Grants and Guarantees" (Directives révisées concernant les annulations de prêts, dons et garanties approuvées – voir le document ci-joint), qui expose un ensemble détaillé de critères, de procédures et de modifications des dispositions en vigueur. Ces nouvelles modalités, qui sont considérées comme une possibilité donnée aux pays et à la Banque de réorienter les ressources vers les opérations qui obtiennent de meilleurs résultats, permettent aux pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'une aide du Fonds africain de développement (FAfD) de conserver jusqu'à 70% des crédits d'opérations annulés.

6. Ces mesures, qui ont principalement porté sur l'annulation de projets dont il n'est pas possible d'améliorer la performance annuelle par d'autres moyens, se sont traduites par un essor du volume des annulations de crédits, qui est passé de 16 millions d'USD en 2009 à 147 millions d'USD en 2011.
7. Les fonds conservés peuvent être réutilisés pour financer des opérations en cours ou de nouvelles activités conformes au document de stratégie de pays. Ces crédits viennent s'ajouter à l'allocation SAFF.
8. Selon la BAfD, cette nouvelle disposition s'est avérée précieuse pour favoriser l'annulation d'opérations vieillissantes dont les résultats sont médiocres et le "nettoyage" de l'ensemble du portefeuille.
9. Auparavant, ces crédits annulés étaient reversés à la réserve générale de crédits du FAfD et intégrés aux ressources internes (Capacité d'engagement anticipé pour le cycle de financement SAFF suivant). En application des nouvelles directives, seulement 30% des crédits annulés sont reversés à la Capacité d'engagement anticipé. Il a récemment été annoncé, en septembre 2013, au cours de la réunion portant sur la reconstitution des ressources de la BAfD, que, en raison de l'application de ces nouveaux principes, les ressources internes de la BAfD seraient réduites en proportion.

D. Principes en vigueur à la Banque asiatique de développement

10. Comme l'indique la politique d'allocation fondée sur la performance adoptée par le Fonds asiatique de développement (FAD) en 2004, l'intégralité des montants prêtés qui n'ont pas été dépensés ou ont été annulés sont conservés dans les ressources du groupe d'opérations initial. Ce principe a été adopté dans le but d'inciter directement à améliorer la gestion du portefeuille.

E. Pratiques en vigueur au FIDA

11. À l'heure actuelle, au FIDA, l'intégralité des crédits provenant des prêts et des dons ayant fait l'objet d'une annulation sont reversés à la réserve générale; ces crédits sont donc disponibles pour engagement afin de financer de nouveaux prêts ou dons et, dans le cadre des allocations au titre du SAFF, ils sont affectés à des pays spécifiques. En moyenne, on évalue les crédits annulés chaque année à 13% des montants approuvés, et c'est cette proportion qui est actuellement prise en considération dans le modèle du FIDA. Cependant, comme on le verra ci-après, la majeure partie des annulations sont décidées soit à la clôture du prêt ou du don (63%), soit avant le premier décaissement (30%). Seulement 7% des annulations se produisent en cours d'exécution, et elles portent généralement sur une partie du montant du prêt ou du don.
12. Une diminution de la proportion de financements annulés (tous types d'annulation confondus) aurait des répercussions sur les flux de trésorerie du FIDA et se traduirait à court ou moyen terme par une augmentation des besoins à financer au moyen de ressources externes afin d'assurer les décaissements nécessaires. Compte tenu du poids des ressources internes dans le calcul du niveau définitif du Programme de prêts et dons résultant d'une reconstitution, il conviendrait d'évaluer soigneusement les incidences financières d'une telle évolution.
13. À l'instar d'autres institutions financières, le FIDA utilise également les annulations de crédits en tant que mesure de gestion du portefeuille pour les projets ou les pays dont les résultats sont mauvais. À cet égard, le tableau ci-dessous fait apparaître les annulations de prêts en cours d'exécution ainsi que les annulations intervenant après la clôture du prêt (cas de loin le plus fréquent).

Période d'annulation (du 1^e octobre au 30 septembre)
(en millions de droits de tirage spéciaux)

Type d'annulation	03 à 04	04 à 05	05 à 06	06 à 07	07 à 08	08 à 09	09 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	Total	% du total
Totale	(10,2)	(9,6)	(25,7)	0	0	0	(42,3)	(8,4)	(11,7)	(10,8)	(118,8)	30%
À la date d'achèvement	(17,1)	(24,0)	(19,1)	(29,2)	(17,8)	(22,2)	(28,5)	(21,7)	(36,4)	(30,4)	(246,8)	63%
En cours d'exécution	0	(4,6)	(1,7)	(50,0)	0	0	(8,5)	(10,9)	0	0	(25,9)	7%
Total des annulations	(27,3)	(38,3)	(46,5)	(29,3)	(17,8)	(22,2)	(79,4)	(41,0)	(48,1)	(41,2)	(391,6)	100%

14. Le FIDA ne dispose actuellement d'aucun instrument qui lui permettrait de bénéficier de la même souplesse que l'IDA ou la BAfD en matière d'annulation de prêts ou de dons. Aux termes des textes fondamentaux¹ ou des modalités et conditions mentionnées dans les accords de financement, le FIDA n'est nullement tenu de réaffecter au même emprunteur les ressources qui avaient été mises à sa disposition aux termes d'un accord de financement de projet ou programme avant d'être annulées. Ainsi, comme à la BAfD, il faudrait que le Conseil d'administration approuve un nouveau cadre régissant l'utilisation des crédits provenant des annulations de prêt.

F. Options envisageables au FIDA

15. Compte tenu des modifications récemment introduites, notamment à la Banque mondiale (IDA) et à la BAfD, dans le souci d'améliorer la gestion du portefeuille et de favoriser une utilisation rationnelle des ressources financières au niveau des pays, le FIDA s'interroge sur l'opportunité de l'adoption de principes analogues et les modalités à retenir. Néanmoins, les options envisageables doivent tenir compte de la nécessité de parvenir à doser de manière équilibrée le poids respectif et l'alchimie des trois objectifs suivants:
- dégager des ressources internes;
 - inciter à améliorer la performance du portefeuille; et
 - assurer la gestion des portefeuilles improductifs.
16. Dégager des ressources internes: Les incidences sur le volume des ressources internes constituent un facteur qu'il faut prendre en considération. Les services du FIDA devront procéder à des simulations financières à partir du taux d'annulation actuel (13%), afin d'étudier différents scénarios en fonction de la proportion des montants annulés à conserver par le pays ou à reverser à la réserve générale (comme à la BAfD). Alors que, d'un point de vue financier, il ne fait aucune différence que les montants annulés soient conservés par un pays ou reversés à la réserve générale, il n'en va pas de même du calendrier de la réaffectation des ressources annulées à de nouveaux projets. Le nombre de pays dans lesquels sont en cours d'exécution des projets susceptibles de tirer bénéfice de la réaffectation de crédits annulés est un autre aspect à prendre en considération.
17. Inciter à améliorer la performance du portefeuille: D'un point de vue opérationnel, l'amélioration de la performance du portefeuille est l'une des principales raisons d'être des principes adoptés par l'IDA et la BAfD en matière d'annulations de

¹ Les alinéas d) et f) de la section 2 de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA stipulent respectivement que "Le Conseil d'administration prend les décisions relatives à la sélection et à l'approbation des projets et programmes" et que "L'accord est conclu, pour chaque prêt, entre le Fonds et le bénéficiaire, ce dernier étant responsable de l'exécution du projet ou programme convenu." En outre, l'alinéa c) de la section 1 de l'article 7 de cet Accord stipule que "Le Fonds prend des dispositions pour s'assurer que les ressources provenant de tout financement de tout financement sont utilisées exclusivement aux fins auxquelles ledit financement a été accordé".

crédits. De même, si le FIDA adoptait de nouveaux principes, il faudrait veiller à ce que l'autorisation de réaffecter les fonds annulés à un autre prêt en faveur du même pays vise à améliorer de manière rationnelle et économique la portée, les résultats et l'impact des projets financés par le FIDA (en particulier à la lumière des objectifs arrêtés pour la période de FIDA9). Les fonds réaffectés pourraient servir à financer dans le même pays les deuxièmes phases de projets dont la performance est satisfaisante, ou des activités de reproduction à plus grande échelle dans le cadre de l'expansion modulaire, thématique ou géographique, de ces activités.

18. Assurer la gestion des portefeuilles improductifs: En ce qui concerne les incitations et la gestion du portefeuille, il faudrait prendre en considération un certain nombre de risques, par exemple celui d'inciter les gouvernements et le FIDA à se donner moins de mal pour "inverser" les mauvais résultats s'ils ont la possibilité de se contenter de réaffecter les crédits à d'autres projets. L'une des solutions envisageables pour réduire ces risques au minimum, qui est toujours à l'étude au sein des services du FIDA, consisterait à mettre à la charge du gouvernement tous les coûts afférents à la conception de nouvelles activités résultant de la réaffectation du financement annulé.
19. Établir des directives: Il faudrait arrêter un ensemble de procédures et de processus (en s'inspirant de la Banque mondiale et de la BAfD) afin de fournir aux gouvernements et au personnel des principes et critères clairs pour l'utilisation des crédits annulés. Ces directives devraient fixer les modalités d'approbation des annulations de financements et de leur réaffectation en faveur de projets existants, définir et justifier l'initiative proposée, et préciser les conditions à remplir, la période ou l'étape à laquelle ces changements pourraient être approuvés, les critères de refus ou de limitation de l'approbation, les procédures à suivre, les documents à fournir, les personnes chargées d'étudier les dossiers, et la procédure simplifiée à respecter pour soumettre la proposition d'annulation du prêt ou du don et de réaffectation des crédits.

G. Prochaines étapes

20. Les services du FIDA se préparent actuellement à procéder aux simulations financières avant d'élaborer les critères et procédures afférentes à l'utilisation du produit des annulations d'allocations de fonds à des projets et programmes. Le groupe de travail sur le SAfP a été informé du déroulement des travaux le 23 octobre et des suggestions ont été formulées; un document présentant les différentes options envisageables devrait être soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa session d'avril 2014.

Letter from the Government of India

SHAKTIKANTA DAS, IAS
Additional Secretary



D.O. No. 10/9/2010-FB.VII

भारत सरकार
वित्त मंत्रालय
आर्थिक कार्य विभाग
नई दिल्ली-110001
Government of India
Ministry of Finance
Department of Economic Affairs
New Delhi - 110001
Telephone : 23092804 Fax : 23094052
E-mail : s.das@nic.in

August 27, 2013

Dear Mr. Paolo Ciocca,

This is regarding the 109th Executive Board Meeting, scheduled to be held on 17-19th September at Rome, Italy.

2. In IDA (World Bank), the amounts cancelled in projects are re-allocated to the same country within a replenishment cycle. Such reallocated amount can be used for either existing projects or for new projects. However, in the case of International Fund for Agricultural Development (IFAD), cancellations, if any, are not reallocated to the same country.
3. It is felt that consequent upon cancellations, reallocation of savings (within a defined cycle), to the same country will help all countries to manage their portfolio effectively.
4. India would like this suggestion to be discussed in the Executive Board meeting.
5. We request you to get the matter examined for being placed before the Executive Board for discussion.

With regards,

Yours sincerely,

Sunder 27/8
(Shaktikanta Das)

Mr. Paolo Ciocca
Secretary of IFAD,
Via Paolo di Dono, 44,
00142 Rome, Italy
Fax No. + 39096-5043463

World Bank: Cancellation and Recommitment of IDA resources

Ext Opmanual - OpMemo - Cancellation and Recommitment of IDA Resources

Page 1 of 2

The World Bank Home • Site Map • Index • FAQs • Contact Us

About Countries Data & Research Learning News Projects & Operations Publications Topics

Operational Manual Search All GO

Home > Projects > Policies > Ext Opmanual > Table of Contents > OpMemos > OpMemo - Cancellation and Recommitment o...  Email  Print

Search in Manual

Table of Contents
OPs
BPs
OpMemos
By Series
Definitions
Archived Statements
Print Manual

[Selected Translations](#)
[Disclosure](#)
[Contact Us](#)

OpMemo - Cancellation and Recommitment of IDA Resources

These Operational Memoranda were prepared for use by World Bank staff and are not intended to be a complete treatment of the subject. They should be read together with the OP/BP to which they relate. Operational Memorandum

File with OP/BP 13.05; OP/BP 13.30; OP/BP 13.50

DATE: December 3, 2009

TO: Staff Recipients of the Operational Manual

FROM: Jeffrey S. Gutman, Vice President and Head of Network, Operations Policy and Country Services

EXTENSION: 80454

SUBJECT: Cancellation and Recommitment of IDA Resources

- Investment lending reform** aims to improve the efficiency and effectiveness of investment lending and pays special attention to development effectiveness and implementation support. An important component of this reform aims to facilitate project changes and restructuring, making adaptation to changing circumstances easier and faster. Facilitating project restructuring is expected to help countries use their scarce resources more effectively.
- To enhance flexibility in the restructuring of ongoing projects and to give incentives to cancellation of IDA operations, where applicable, cancelled IDA balances from ongoing operations would be available for recommitment to other purposes in the same country, either to supplement ongoing successful operations or for new activities that are consistent with the CAS instead of returning back to the general IDA pool for future redistribution as is currently the case.
- Recommitments.** The cancelled funds will normally be used for recommitments within the same fiscal year, and in all cases before June 30 of the last year of the IDA replenishment cycle within which the cancellation occurs. The following are not eligible for recommitments: (a) IDA graduates, (b) countries eligible for IDA on an exceptional basis, (c) balances cancelled from regional projects, and (d) cancellations due to: (i) suspension; (ii) misprocurement; and (iii) fraud and corruption. The recommitted funds should be noted in the project documentation submitted to the Board.
- Applicable IDA Terms.** Consistent with the current IDA grants system, where grant eligibility depends on the degree of debt distress, cancelled funds would be available for recommitment on terms (grants or credits) for which the country is eligible in the year during which the funds are recommitted. For example, if a country's degree of debt distress is high (i.e. "red light" country) in the year of approval of recommitted funds, the cancelled funds would be available on grant terms (even though the original cancelled project may have been on credit terms). Similarly, if a country's degree of debt distress is low ("green light" country) in the year of recommitment, the cancelled funds would be available on credit terms (even though the original cancelled project may have been on grant terms). For countries with a moderate degree of debt distress ("yellow light" countries), recommitment would be on a 50:50 mix of grants and credits. For funds that were originally on credit terms but are now being recommitted on grant terms because of changes in a country's debt position (or traffic light), there will be no grant discounting (to keep the monitoring of funds as simple as possible).
- Cancellations after the Closing Date of the Credit.** Cancellations must occur prior to the Credit closing date. However, if the closing is the result of restructuring effort, the cancelled funds are eligible for recommitment. Amounts cancelled after the closing date are not eligible for recommitment and will be returned to the general IDA pool.
- Monitoring.** Cancellations and recommitments will need to be monitored to ensure that they are not treated as new commitments that utilize the country's IDA allocations. Consequently, it is important that the country director, in collaboration with LOA, notifies CFPIR of any cancellations that are to be used

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/EXTPOLICIES/EXTO...> 04/10/2013

for recommitments (see [attached sample Memo](#)).

7. **Contacts.** Staff may contact their Regional Operations Advisor or OPCShelpdesk@worldbank.org for more information.

8. **Timing.** This change is effective for cancellations made on or after October 23, 2009.

Attachment

Permanent URL for this page: <http://go.worldbank.org/88AOWC4GD0>



[Home](#) | [Site Map](#) | [Index](#) | [FAQs](#) | [Contact Us](#) | [Search](#) |  [RSS](#)
© 2012 The World Bank Group. All Rights Reserved. [Legal](#)